

PRÉAVIS N°: 49/19

OBJET DU PRÉAVIS:

Demande d'un crédit de CHF 78'000.- pour le financement d'une étude préliminaire du projet de requalification du site des FONDERIES.

CONSEIL COMMUNAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Deux membres de la COGEFIN, Michel Lohner et Michel Piguet ont participé à la séance du 22 octobre de la Commission ad hoc du préavis 49/19 à la salle des Mariages. Le présent rapport a ensuite été validé par la COGEFIN le 29 octobre à la salle de Mazan.

Madame la Syndique Carole Pico et Monsieur le Municipal Jean-Philippe Steck nous ont présenté le résultat de 17 séances menées avec Messieurs Olivier Barraud, Armend Imeri et Alain Mathys, ainsi que divers intervenants extérieurs concernés par ce préavis, notamment Messieurs Brand Directeur de Von Roll VR Immobilière, Monsieur Arm pour la COREB et des représentants du Canton pour le GOP (Groupement opérationnel des pôles d'intérêt stratégique) et la LADE.

La LADE ou Loi sur l'appui au développement économique permettra d'obtenir une aide à fonds perdus correspondant à un pourcentage de 35 à 50 % du montant de ce préavis.

Le coût du projet est difficile à chiffrer avant que le choix entre plusieurs variantes soit effectué mais il sera de l'ordre d'une cinquantaine de millions sur une dizaine d'années. Il est important de préciser que la Commune apporte un soutien à ce projet privé mais n'investit pas dans sa réalisation. Sa participation se limitera aux études préliminaires, lui garantissant ainsi le statut de partenaire actif, notamment pour créer la jonction routière Nord qui doit se réaliser de toute façon.

La COGEFIN remarque que cette dépense ne figure ni au budget 2019, ni même au plan d'investissement. Toutefois ce projet de requalification du site des fonderies est imprimé en page 11 des objectifs de législature. Nous devrions aussi pouvoir compter sur le Canton et la COREB qui seront des partenaires actifs dans un projet d'une aussi grande ampleur régionale.

La Commission vous prie donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions non-amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité No 49/19 ;
 - ouï le rapport du rapport de la COGEFIN;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
- 1. Autorise formellement la Municipalité à cofinancer une étude préliminaire sur le projet de requalification du site des fonderies,**
 - 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 78'000.- TVA comprise, dont à déduire toute subvention ou aide éventuelle,**
 - 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 - 4. prend acte que le solde de l'investissement sera amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en dix ans au maximum,**
 - 5. donne un accord de principe au fait que le montant de CHF 78'000.- soit emprunté en temps voulu aux meilleures conditions du marché.**

Le rapporteur pour la COGEFIN:

Michel Piguet

Membres de la COGEFIN présents lors de la séance du 29 octobre, au Restaurant de Saint-Michel, l'ascenseur de l'Hôtel de Ville étant en panne:

Mesdames et Messieurs Céline Ombelli, Sophie Demierre, Serge Demierre, Michel Lohner, Simon Benjamin, Jakup Isufi et Michel Piguet

Excusés: Messieurs Daniel Goy et Pierrick Muller

Moudon, le 29 octobre 2019